

Enquête sur l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises à La Réunion

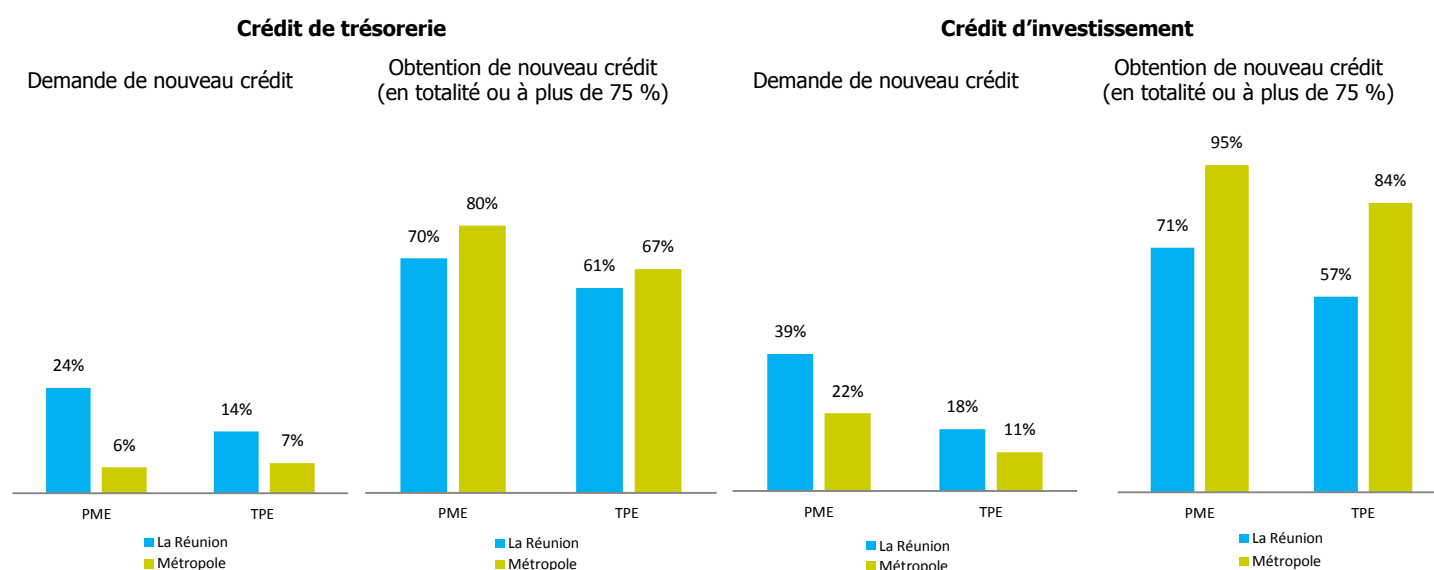
Les PME et TPE réunionnaises sollicitent plus souvent des crédits, mais obtiennent moins souvent satisfaction

Au troisième trimestre 2017, 39 % des petites et moyennes entreprises (PME) et 18 % des très petites entreprises (TPE) réunionnaises de l'échantillon constitué par l'IEDOM (*voir l'encadré méthodologique*) ont sollicité auprès de leur banque un crédit d'investissement, soit une proportion plus élevée qu'en France hors DOM (respectivement 22 % et 11 %). La demande de crédits de trésorerie est plus faible (24 % des PME et 14 % des TPE), mais reste plus importante qu'en France hors DOM (respectivement 6 % et 7 %).

Les demandes de crédits de trésorerie des PME locales sont satisfaites à 70 % contre 80 % en France hors DOM. L'écart est plus marqué pour les demandes de crédits d'investissement, qui sont satisfaites à 71 % à La Réunion, contre 95 % en France hors DOM (selon l'enquête de la Banque de France). Les taux de satisfaction des TPE réunionnaises sont plus faibles tandis que l'écart avec la métropole subsiste : 61 % des demandes de crédits de trésorerie et 57 % des demandes de crédits d'investissement sont satisfaites, contre 67 % et 84 % respectivement en France hors DOM.

L'absence de demande de crédits de trésorerie s'explique principalement par la détention de ressources financières suffisantes (citée dans 68 % des cas pour les PME et 49 % pour les TPE) tandis que, pour les crédits d'investissement, c'est l'absence de projet qui est mise en avant par la moitié des PME et TPE concernées. Les autres motifs, qui s'apparentent à une forme « d'autocensure » sont : la volonté de principe de ne pas s'endetter, la situation de l'entreprise jugée comme non propice par les répondants et les critères du prêteur anticipés comme trop sévères.

Demande et obtention de nouveaux crédits¹ par les PME et les TPE

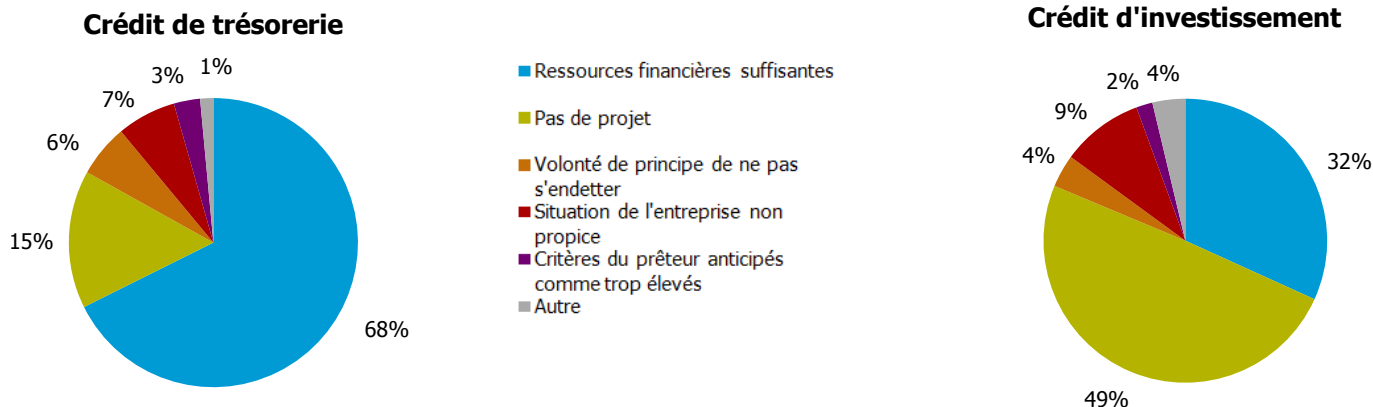


Sources : IEDOM, Banque de France (Direction générale des statistiques) et FCGA

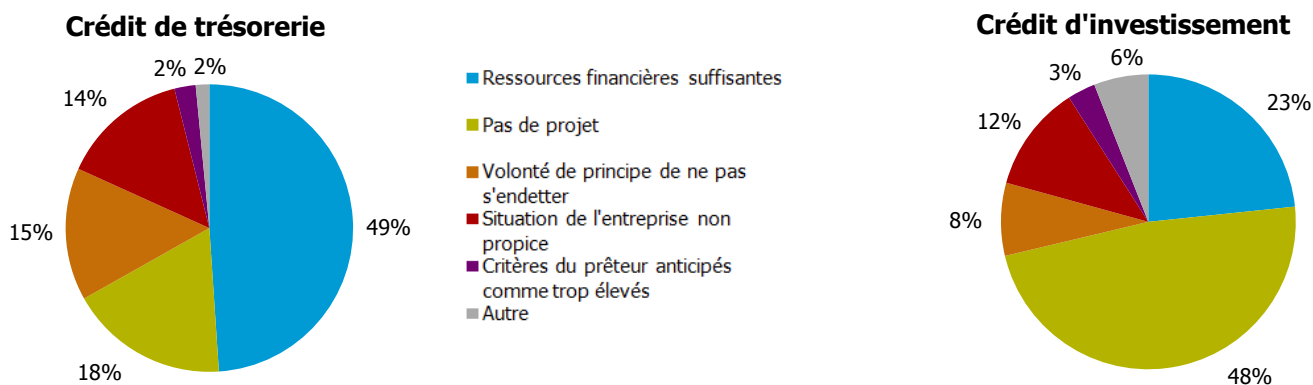
1 Hors utilisation de lignes de crédit obtenues précédemment

Motifs invoqués pour l'absence de demande de crédit

1. Par les petites et moyennes entreprises (PME)



2. Par les très petites entreprises (TPE)



MÉTHODOLOGIE

L'IEDOM réalise cette enquête sur l'accès au crédit auprès de 2 000 petites et moyennes entreprises réunionnaises des secteurs du commerce, de l'industrie, des services et du bâtiment. Sont interrogées les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE) ayant une autonomie de financement. Celles-ci ont été identifiées à partir du fichier Fiben (Fichier bancaire des entreprises) de la Banque de France, dont provient la moitié des courriels électroniques ayant permis de les contacter. L'autre moitié ayant été obtenue grâce à un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion. Parmi les entreprises sollicitées, 462 ont répondu à l'enquête, dont 381 entrant effectivement dans son champ (257 PME et 124 TPE). Les entreprises sont invitées à s'exprimer sur leur accès au financement bancaire, les conditions obtenues ou les raisons de leur éventuelle absence de demande de crédit. Seules les nouvelles demandes de crédit sont prises en compte, hors utilisation de lignes de crédit obtenues précédemment.

Les entreprises entrant dans le champ de l'enquête sont les PME et TPE basées à La Réunion selon les données de la base Siren. Elles répondent aux critères définis par la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME), hors conditions relatives au total de bilan.

PME, petite et moyenne entreprise. Pour les différencier des TPE, il faut qu'elles respectent au moins un des critères suivants : un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 2 millions d'euros et inférieur à 50 millions d'euros ou un nombre d'employés compris entre 10 et 249.

TPE, très petite entreprise, ayant à la fois un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros et un nombre de salariés inférieur à 10.

En métropole, la Banque de France mène une enquête trimestrielle similaire auprès des petites et moyennes entreprises de l'industrie, des services et du bâtiment. Cette enquête repose sur un échantillon de 4 000 PME ainsi que 2 000 TPE, grâce à un partenariat avec la Fédération des Centres de Gestion agréés (FCGA). Environ 500 Entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont également interrogées. Toutefois, seul le critère de l'effectif est retenu dans le cadre de cette enquête afin de différencier les types de structures (les TPE englobent les entreprises de moins de 10 salariés, tandis que les PME celles ayant de 10 à 249 salariés). Seules les entreprises déclarant avoir une autonomie de décision en matière de demande de financement bancaire sont incluses dans le périmètre de l'étude.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr